

Inauguration du service d'accueil d'urgence et d'orientation

« Les gavroches » à Neuilly-sur-Marne

Mercredi 11 mars 2009

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

10 III 09

Monsieur le président,
Monsieur le directeur,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de représenter le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et son président Claude Bartolone, pour l'inauguration officielle de ces locaux, qui hébergent depuis plusieurs mois le service d'accueil d'urgence et d'orientation les Gavroches, géré par l'association Devenir.

C'est en effet une grande satisfaction de voir émerger sur notre territoire de nouvelles structures répondant aux besoins prégnants qui sont ceux de la Seine-Saint-Denis, en termes d'accueil des jeunes en situation de grande détresse ou en risque de danger.

Cette inauguration marque symboliquement l'aboutissement des longs efforts qui furent nécessaires pour permettre la réalisation de ce projet. Permettez-moi, à ce titre, d'adresser mes sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont participé – par leur travail et par leur engagement - à sa concrétisation. Le Conseil général a, pour sa part, souhaité accompagner pleinement la démarche conduite par l'association avec une contribution de l'ordre de 133 000€ aux charges d'investissement induites par ce nouvel établissement, ainsi que par le financement de son prix de journée, qui s'élève à près 305€, ce qui est conséquent puisque 4 700 journées ont été réalisées en 2008.

Je souhaiterais insister sur la qualité du dispositif mis en place par l'association Devenir, qui contribue à faire de cette institution un acteur incontournable des politiques de protection de l'enfance, pilotées par le Département depuis la loi du 5 mars 2007.

L'aménagement des parties communes et individuelles au sein de cette structure à taille humaine, offre aux adolescents qui y sont accueillis un cadre de vie confortable, à la fois sécurisant et structurant, qui leur laisse dans le même temps la part d'autonomie et d'indépendance dont ils ont besoin. La grande force de la prestation proposée par l'association réside toutefois dans tout le travail d'accompagnement social, éducatif et psychologique que les professionnels s'attachent à conduire quotidiennement au profit de la réussite du dispositif.

J'ai la conviction qu'au-delà des nombreux efforts qui doivent être consentis en matière de développement de l'offre d'accueil et d'hébergement, il convient aujourd'hui de mettre davantage l'accent sur les mesures de suivi et d'accompagnement, qui sont de nature à permettre aux enfants et aux adolescents en grande difficulté de retrouver un équilibre.

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis accordera une attention toute particulière à ce volet relatif à la prise en charge des jeunes qui lui sont confiés, dans le cadre de son schéma de protection de l'enfance - en cours d'élaboration - et que je souhaite soumettre au vote de l'Assemblée départementale d'ici la fin de l'année 2009.

Je déplore que ces orientations se situent à contre-courant de la politique conduite par le gouvernement dans ce domaine, celui semblant aujourd'hui surtout déterminé à procéder au renforcement de ses mesures répressives à l'égard des mineurs en situation de crise.

Je note, pour le regretter qu' aucun engagement n'a été pris par l'Etat en faveur du développement des dispositifs de pédopsychiatrie notamment, dont on sait pourtant qu'ils répondraient à des besoins urgents, et qu'ils permettraient d'alléger la charge de certains établissements, contraints d'accueillir dans un cadre inadapté des jeunes en grande détresse psychologique ou atteints de troubles psychiatriques.

Enfin, je ne peux taire les grandes difficultés auxquelles nous sommes actuellement confrontés en matière de prise en charge des mineurs isolés étrangers. L'Etat a en effet récemment annoncé qu'il entendait se désengager financièrement de certaines structures d'accueil spécialisées. Cette situation concerne notamment le lieu d'accueil et d'orientation de Taverny, aujourd'hui menacé de fermeture, alors même qu'il constitue un relais indispensable, en particulier pour le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, dans l'accompagnement de ces jeunes.

Dans ce contexte, il me paraissait essentiel de réaffirmer devant vous toute l'attention que le Conseil général entend porter à l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes les plus en difficulté, dont cet établissement est une belle illustration.